



MÉMOIRE SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

PRÉSENTÉ PAR

LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

À LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

**CHAUDIÈRE-APPALACHES
16 FÉVRIER 2007**

Présentation du mémoire

Monsieur Charles Proulx, Président de la table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA)

Recherche et rédaction

Monsieur Jean-Michel Bordron, Directeur de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches

Monsieur Benoît Girard, Agronome, Agronova Consultants

Comité de lecture

Monsieur Charles Proulx, Président de la TACA

Monsieur Normand Côté, Vice-président de la TACA

Monsieur Roger Lamontagne, Trésorier de la TACA

Madame Mélanie Simard, Administratrice de la TACA

Madame Hélène Prince, Administratrice de la TACA

Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches

5410, boulevard de la Rive-Sud

Bureau 77

Lévis, Québec

G6V 4Z2

Téléphone : 418-837-9008 # 243

Télécopieur : 418-837-1138

Courriel : info@taca.qc.ca

www.taca.qc.ca

Liste des acronymes

CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CRÉ	Conférence régionale des élus
GES	Gaz à effet de serre
HRI	Hôtellerie, restauration et institutions
MAPAQ	Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
PME	Petites et moyennes entreprises
PSA	Plan stratégique agroalimentaire
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
R&D	Recherche et développement
TACA	Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches
TPE	Très petites entreprises

Table des matières

1. Introduction	... 5
1.1 L'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le développement de la Chaudière-Appalaches	... 5
1.2 Une nécessaire et urgente remise à plat du secteur	... 5
2. L'intérêt de la TACA pour les travaux de la CAAAQ	... 7
3. Agriculture et santé, des relations fortes à encourager	... 8
4. L'enjeu de la rentabilité des entreprises	... 9
4.1 Considérer, dans les politiques de soutien aux entreprises, la valeur ajoutée, la diversification des productions et la différenciation des produits	... 9
4.1.1 En augmentant les moyens de recherche, de développement et d'innovation au services des PME et des régions	... 9
4.1.2 En facilitant l'utilisation par les entrepreneurs des outils de la différenciation des produits	... 10
4.1.3 En accélérant l'ouverture de formations aux nouveaux métiers et nouvelles fonctions de l'agriculture	... 10
4.1.4 En facilitant le recrutement dans les PME de ressources humaines qualifiées et l'acquisition d'équipements spécialisés	... 11
4.2 Assurer des conditions de juste concurrence entre les entreprises	... 11
4.2.1 En appliquant à tous les produits les mesures qui visent la sécurité alimentaire	... 11
4.2.2 En renforçant, par l'étiquetage, l'information sur l'origine et la composition des produits	... 12
5. L'enjeu de l'accès aux marchés	... 13
5.1 Encourager l'achat des produits québécois	... 13
5.1.1 En favorisant l'achat local	... 13
5.1.2 En facilitant l'accès des produits régionaux à la grande distribution	... 14
5.2 Favoriser le développement des marchés publics	... 14
6. Renforcer la concertation de la filière régionale	... 16
Annexes	... 17
Annexe 1 : Synthèse des recommandations	... 18
Annexe 2 : Composition du conseil d'administration de la TACA	... 20

1. Introduction

D'une superficie de 15 261 km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis.

La région de la Chaudière-Appalaches compte environ 400 000 personnes (2005), réparties dans 136 municipalités, elles-mêmes regroupées en 9 municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis. Elle est profondément liée à l'agriculture. C'est la classe agricole qui a ouvert ses premières routes. C'est la classe agricole encore qui a produit ses premières richesses. C'est une partie de la classe agricole toujours qui, après avoir quitté son occupation originelle, a engagé une première diversification économique et pris le virage de l'industrialisation, développant ainsi le tissu industriel manufacturier que l'on connaît aujourd'hui. L'expertise agricole est donc présente en Chaudière-Appalaches, la créativité également. Au moment où il s'agit d'engager une nouvelle étape de diversification économique, nous pensons qu'il est primordial de réunir les conditions propices à un nouvel essor de cette expertise et de cette créativité.

Pourtant, la Chaudière-Appalaches partage avec les autres régions du Québec la situation qui prédomine actuellement dans l'agriculture. La crise est là. Ce n'est pas la première, loin de là, et le secteur en a déjà relevé d'autres. Cependant, cette crise-ci semble différente et relever de facteurs jusque là inconnus, telle que la mondialisation des marchés.

Le présent mémoire cherche donc à partager un ensemble de préoccupations et de recommandations pour l'avenir de ce secteur d'activité en Chaudière-Appalaches, et plus particulièrement celles en lien avec les mandats de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA), soit le développement de la filière régionale, l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et les dynamiques de valeur ajoutée et de différenciation. Ajoutons encore qu'en tant qu'organisation régionale, ces recommandations porteront essentiellement sur le niveau régional et, tantôt, provincial.

1.1 L'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le développement de la Chaudière-Appalaches

Le secteur agricole et agroalimentaire occupe aujourd'hui une place névralgique dans l'économie de la région de la Chaudière-Appalaches. Il fournit directement près d'un emploi sur six à la région et contribue, plus que tout autre secteur, à la stabilité de l'économie régionale.

L'industrie agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches représente plus de 33 000 emplois. Elle est la seconde région agricole au Québec, avec 17 % des emplois agricoles québécois. La valeur globale de la production agricole dépasse 1 milliard \$ par année, provenant des 5 200 exploitations réparties sur le territoire. Dans le secteur de la transformation alimentaire, la région se situe au troisième rang sur les seize régions administratives du Québec, avec près de 140 entreprises qui génèrent 7000 emplois et des ventes annuelles de plus de 1,7 milliard de dollars. La région compte également près de 675 établissements de commerce alimentaire qui génèrent 8100 emplois, avec des ventes de près de 960 millions de dollars.

1.2 Une nécessaire et urgente remise à plat du secteur

Tout comme l'agriculture québécoise, le secteur agricole et agroalimentaire de notre région a atteint, au fil des années, un niveau de développement important qui en a fait un secteur efficace à de nombreux titres.

Cependant, sous l'influence de nombreux facteurs, elle traverse actuellement une crise à la fois structurelle et conjoncturelle qui remet en question ses acquis. Résumons cette crise en quelques mots : Des produits en abondance qu'il faut écouler, des produits qui doivent toujours être moins chers pour le marché de masse, des produits homogènes voire identiques, peu différenciés pour la majorité d'entre eux. Bref, un modèle construit sur des variables qui ne peuvent plus être les seules aujourd'hui. La mondialisation des marchés, la segmentation de ces mêmes marchés, la montée en puissance de nouvelles demandes sociétales, tout concourt à éliminer notre agriculture et, par le fait même, les agriculteurs.

Les stratégies d'adaptation, telle que la diversification des productions, ou la différenciation de ses produits pour un positionnement autre, existent. De nombreux entrepreneurs se sont déjà engagés dans ces voies. Nous pensons donc que le défi actuel peut et doit être relevé.

Tout en s'appuyant sur les acquis actuels et passés et sur le constat des changements qui s'opèrent dans la société, les acteurs du secteur agroalimentaire de la Chaudière Appalaches croient que pour maintenir la santé de leur secteur il faut être porteur d'une vision de l'avenir reposant sur quatre valeurs fortes :

- La qualité et le caractère distinct des produits de la région sont des éléments incontournables pour que les entreprises du secteur se positionnent favorablement sur les marchés.
- Dans un contexte commercial où les défis sont de taille, le dynamisme des entreprises représente à coup sûr un atout pour le développement du secteur. Il faut donc que la région mise sur la force de l'entrepreneurship qui la caractérise et qui est déjà reconnue à l'échelle du Québec.
- La capacité du secteur à organiser son développement sur l'ensemble du territoire, est un facteur essentiel à la viabilité des entreprises et des communautés rurales.
- Le concept de développement durable, qui sous-tend l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement, doit permettre d'orienter la recherche d'un équilibre entre les besoins immédiats de développement, les conditions d'existence des communautés et la capacité de régénération des écosystèmes.

C'est sur la base de ces valeurs que les acteurs régionaux ont engagé une réflexion qui a abouti à un Plan stratégique agroalimentaire (PSA) régional pour la période 2005-2010 et dont la vision de l'avenir se dit comme suit :

Faire du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches un secteur reconnu pour la qualité et le caractère distinct de ses produits, le dynamisme de ses entreprises et sa capacité à organiser son développement sur l'ensemble du territoire, dans un cadre de développement durable.

2. L'intérêt de la TACA pour les travaux de la CAAAQ

Le 8 septembre 2005, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) adoptait le PSA et confiait à la Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) le mandat de coordonner la mise en œuvre du PSA 2005-2010. À ce titre, les groupes de travail, les tribunes, les lieux où l'on réfléchit et l'on débat des réponses à apporter aux défis que rencontre le secteur agroalimentaire sont du plus grand intérêt pour la TACA.

En même temps que le mandat de coordonner la mise en œuvre du PSA, la TACA s'est aussi vu confiée l'animation de deux des six axes de développement. Ces deux axes de travail amènent la TACA à être très proche et à l'écoute des petites et moyennes entreprises (PME), en particulier celles du maillon de la transformation alimentaire, qui doivent aussi être entendues dans le contexte actuel.

Depuis maintenant 6 ans, la TACA ancre ses interventions sur ce champ des PME des secteurs de la transformation et de la production agricole pour les entreprises engagées dans les voies de la diversification des productions. À ce titre, la TACA a fortement investi les problématiques de valeur ajoutée et de renouvellement de l'offre alimentaire, de la promotion des produits et de l'accès aux marchés. Ces problématiques appartiennent indubitablement à l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Enfin, notre statut de table de concertation, nos habitudes de travail, toujours marquées du sceau de la mise en commun des problèmes, de la mutualisation des moyens et de la recherche de solutions collectives nous ont convaincus que le défi actuel, quoique plus difficile, sera gagné aussi par la capacité des acteurs à construire, ensemble, de nouvelles alliances.

3. Agriculture et santé, des relations fortes à encourager

Parmi les besoins fondamentaux des Hommes, il y a d'abord l'alimentation, en quantité, en qualité, en diversité et à un prix accessible. Ne pas se demander chaque matin si sa famille mangera à sa faim, peut paraître une situation assez banale chez nous. C'est pourtant une situation récente et privilégiée. L'agriculture répond donc à un besoin de première nécessité. De plus, sécurisée et équilibrée, l'alimentation contribue pleinement à l'enjeu de santé publique, autre besoin fondamental.

Parmi les tendances nées au cours des dernières années figure en très bonne place une demande de **santé par les aliments**. Les media, relayant les autorités médicales et sanitaires, nous rappellent en permanence les maux qui frappent notre société au titre de la santé et du vieillissement de la population. Ils nous informent de l'importance de modifier nos habitudes alimentaires, notamment face à l'obésité et à la sédentarité excessive.

Cependant, la mission première de l'agriculture - nourrir l'humanité - est compromise lorsque la pression financière s'exerce de manière trop forte sur les entreprises agricoles et agroalimentaires. Les méthodes utilisées pour intensifier la production et réduire les coûts, que sont l'emploi de produits de synthèse, d'antibiotiques et autres facteurs de croissance, les modifications génétiques et les nouvelles maladies affectant les élevages sont autant d'éléments qui multiplient les questions. Par conséquent, la sécurité alimentaire est redevenue un enjeu national et international.

C'est pourquoi les acteurs de la chaîne alimentaire sont placés devant une contradiction : assurer une abondance à moindre coût tout en rehaussant la qualité diététique et en maintenant la meilleure salubrité. De son côté, le consommateur doit prendre conscience de l'importance des bonnes habitudes alimentaires et assumer davantage les coûts que sa demande de qualité engendre.

L'État québécois est donc interpellé à plusieurs reprises. En premier lieu, il doit définir des politiques agricoles accordant une attention particulière aux objectifs de santé publique. Ensuite, il doit conscientiser le consommateur devant la montée des coûts sociaux sur lesquels, on l'a vu, l'alimentation a une influence notable. À cet égard, les actions spécifiques envers les enfants ont connu, avec les Journées nationales du goût et des saveurs des débuts forts intéressants. Elles ont malheureusement été abandonnées trop tôt.

Au regard de l'importance des enjeux de santé publique et compte tenu de l'influence de l'alimentation dans ces derniers, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

a) Que les objectifs de santé publique soient systématiquement pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles.

b) Que l'État développe des campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens aux saines habitudes alimentaires, en particulier auprès des enfants dans les écoles pour leur faire découvrir tout à la fois l'importance d'une bonne alimentation, les plaisirs de la table et les principes de salubrité.

4. L'enjeu de la rentabilité des entreprises

Un des objectifs du PSA 2005-2010 de la Chaudière-Appalaches vise à augmenter la rentabilité des entreprises par la différenciation des produits agricoles et alimentaires de la région. En effet, la stratégie des produits de masse ne peut plus être la seule voie de développement du secteur agroalimentaire québécois. Ajoutons qu'avec une mondialisation des marchés qui s'accélère, les conditions naturelles – climat et facteurs agronomiques – pénalisent fortement l'agriculture du Québec pour les productions de masse. Face à la variété des demandes des consommateurs, accélératrices de la segmentation des marchés, les réponses sont à rechercher dans la valeur ajoutée et l'innovation au service du renouvellement de l'offre alimentaire. De nombreuses entreprises ont d'ores et déjà choisi de s'aventurer sur ces chemins. Elles ont à faire face à la même exigence de rentabilité que les autres entreprises. Si l'on veut favoriser la réussite de ces entreprises, l'État doit :

4.1 Considérer, dans les politiques de soutien aux entreprises, la valeur ajoutée, la diversification des productions et la différenciation des produits

Les entreprises agricoles et agroalimentaires de Chaudière-Appalaches sont préoccupées par la tendance à la baisse des revenus et par les fluctuations importantes des prix des produits sur les marchés de masse. Cela amène un nombre de plus en plus grand d'entre elles, souvent les plus petites, à s'engager sur un autre chemin que celui suivi jusque là. Elles s'investissent alors dans des productions différentes, certes encore marginales, qui offrent des perspectives intéressantes. Citons les productions de viandes naturelles, gibiers et autres espèces plus courantes produites sous cahier des charges, ou sur la base de races plus rustiques. Citons encore la production de fromages et autres produits laitiers, les alcools artisanaux, les charcuteries. Toutes ces entreprises ont en commun de s'adresser à des marchés de niches.

Notons que ces produits issus des terroirs de notre région et des savoir-faire des entrepreneurs sont mieux à même de maintenir un plus grand nombre de fermes sur le territoire et de freiner ainsi la tendance à la diminution de leur nombre. C'est, ici, un apport non négligeable dans la recherche de solutions au problème de la relève agricole.

Le soutien gouvernemental à ces entreprises a été, jusqu'ici, assez timide. Il est cependant aussi important que pour toutes les autres entreprises, mais doit s'adapter de manière à répondre plus adéquatement à ces entreprises. En conséquence, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- | |
|---|
| c) Que le soutien gouvernemental aux entreprises stimule la diversification de l'agriculture dans l'ensemble des régions du Québec. |
|---|

Nous pensons qu'une politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit intervenir de quatre façons différentes et complémentaires :

4.1.1 En augmentant les moyens de recherche, de développement et d'innovation au service des PME de la région

Les activités de R&D sont peu implantées dans les PME agroalimentaires de la Chaudière-Appalaches. La première problématique est souvent de sensibiliser les dirigeants d'entreprises aux bénéfices qu'ils peuvent tirer d'un avancement technologique et aux gains de productivité importants découlant de l'introduction des nouvelles technologies. Mais il faut compter aussi avec les réelles difficultés à financer de tels investissements compte tenu de la taille réduite des entreprises souvent, de leur jeune âge parfois, de leur faible capacité de financement toujours.

Ajoutons que la complexité des dossiers vient limiter encore plus l'engagement des entrepreneurs dans ces dynamiques. À cet égard, l'expérience des groupes-conseils est à encourager.

Le financement en R&D sur la base de projets collectifs apparaît une voie intéressante pour sensibiliser les entreprises à l'importance des nouvelles technologies et des possibilités qu'elles ouvrent sur les plans économique, environnemental et social. Il y a aussi, là, moyen de favoriser les maillages d'entreprises autour de projets de transformation plus importants. L'engagement de plusieurs partenaires régionaux est nécessaire de même que l'appui financier du gouvernement du Québec.

Les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- d) Que soient développés des programmes de sensibilisation et de financement de projets de R&D portés par plusieurs entreprises et visant le développement de produits ancrés dans des territoires spécifiques.

4.1.2 En facilitant l'utilisation par les entrepreneurs des outils de la différenciation des produits

Depuis 10 ans maintenant, le Québec s'est doté d'une première Loi destinée à protéger sur les marchés les produits répondant à certaines conditions d'élaboration. L'année 2006 a vu cette Loi renforcée pour encore améliorer cette défense pour les produits ayant une origine particulière et/ou un mode de production spécifique. Une étude conduite dans cinq régions au cours de l'hiver 2005-2006 a montré que le potentiel pour le Québec était d'ores et déjà intéressant. De nouveaux produits peuvent aussi être envisagés sur de telles bases. Cependant, les règlements d'application de cette dernière Loi ne sont pas encore publiés. Dans le même temps, les investissements à faire en formation et en accompagnement sont très importants. Les ressources humaines, qui pourraient aider les équipes régionales à se doter de stratégies d'intervention adéquates, manquent cruellement.

Les élus de la TACA préconisent un appui plus important au développement des produits différenciés. Ils souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- e) La mise en œuvre urgente de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* qui protège les produits se différenciant sur une base territoriale ou de mode d'élaboration. À cet égard, la notion de *termes valorisants* doit être précisée, et de nouveaux moyens financiers et humains affectés pour en permettre l'utilisation par les régions.

4.1.3 En accélérant l'ouverture de formations aux nouveaux métiers et nouvelles fonctions de l'agriculture

Le soutien au développement des compétences se révèle particulièrement important car les entrepreneurs ont à faire face à une complexité croissante de problèmes, où les variables sont nombreuses telles que la gestion, le développement de produits, l'encadrement de la main-d'œuvre, la mise en marché, les technologies de l'information, etc.

En parallèle, avec la montée en puissance d'une pluralité de modèles, le métier d'agriculteur prend une variété de couleurs, de dimensions. Les apprentissages à faire sont alors nombreux pour les gens qui se lancent en affaires. Pour ce qui est des entrepreneurs déjà en affaires, et pour faire face au défi de la mise

en marché, des programmes de « formation action », tel que le programme d'encadrement marketing, doivent être remis en force.

À une autre extrémité de la filière, la disparition de certains métiers freine l'arrivée de nouveaux produits alimentaires sur le marché. Ainsi en est-il des métiers de la boucherie, de la charcuterie, etc. A contrario, il y a lieu de reconnaître et d'encourager la contribution des chefs cuisiniers à l'avènement d'une cuisine distinctive au Québec.

En conséquence, compte tenu des nouveaux défis et des changements structurels rapides auxquels ont à faire face les entreprises agroalimentaires, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- f) Que l'on revalorise certains métiers de l'agriculture et de la transformation alimentaire, et qu'on leur assure une formation de haut niveau.

4.1.4 En facilitant le recrutement dans les PME de ressources humaines qualifiées et l'acquisition d'équipements spécialisés

Se doter d'équipements devant parfois être importés représente pour les PME des investissements importants. Opérer ces mêmes équipements exige une main d'œuvre qualifiée, formée aux technologies nouvelles telles que, par exemple, l'automatisation. Autre exemple, l'application des normes HACCP exige une implication et une auto-discipline constantes du personnel envers un ensemble de règles de contrôle de la salubrité. Le succès de ces programmes dépend en grande partie de la qualité de la main d'œuvre.

La problématique de la main-d'oeuvre est donc un enjeu majeur pour le développement agricole et agroalimentaire des prochaines années. Les PME de la transformation rencontrent également une forte concurrence de la part des autres secteurs manufacturiers en ce qui concerne les conditions de travail générales et les conditions salariales. Déjà de nombreux emplois restent non pourvus faute de candidats de qualité.

Afin d'accélérer l'acquisition d'équipement technologiques et le recrutement de ressources humaines formées, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- g) Le soutien, par l'octroi de subventions, de l'investissement des PME dans les équipements et les nouvelles technologies permettant l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise.

- h) Que l'on facilite le recrutement par les entreprises, en particulier les PME, de ressources humaines qualifiées susceptibles de mettre en œuvre les innovations permettant l'accroissement de la compétitivité. À cet égard, les entrepreneurs doivent pouvoir bénéficier de services professionnels de qualité pour les soutenir dans la gestion de leurs ressources humaines.

4.2 Assurer des conditions de juste concurrence entre les entreprises

4.2.1 En appliquant à tous les produits les mesures qui visent la sécurité alimentaire

Au même titre que la santé, les consommateurs québécois attendent de leur alimentation qu'elle leur assure la plus grande garantie au regard de l'**innocuité des aliments**. Ils attendent de l'État qu'il se dote des moyens nécessaires aux fins d'inspection et de contrôle. Dans un contexte où les consommateurs veulent connaître la provenance des produits qu'ils achètent et s'assurer de la qualité de ces derniers, ils attendent aussi que, quelle que soit l'origine du produit, ce dernier respecte les mêmes exigences au titre de la sécurité alimentaire.

Les politiques agricoles ne doivent donc pas venir ajouter de nouvelles contraintes aux entreprises québécoises, particulièrement les PME qui ne pourraient alors lutter à armes égales avec leurs homologues du monde entier n'ayant pas obligatoirement les mêmes exigences à rencontrer. Dans le même ordre d'idée, l'État québécois doit poursuivre et accentuer son soutien aux entreprises dans la mise en œuvre de ces exigences relatives à l'innocuité des aliments. Les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- i) Que les exigences au titre de l'innocuité des aliments s'appliquent à tous les produits entrant sur le marché québécois. Les moyens nécessaires à l'inspection et au contrôle doivent être confortés ainsi que les mesures de soutien aux entreprises dans l'application des règles touchant à la sécurité et à la salubrité alimentaire.

4.2.2 En renforçant, par l'étiquetage, l'information sur l'origine et la composition des produits

Notons encore le désir de plus en plus souvent exprimé par les consommateurs de connaître la provenance et la composition des produits qu'ils achètent. S'ensuivent donc des obligations d'information que les préparateurs de produits doivent respecter.

Par exemple, peut-on comparer lait et substitut du lait ? Bien sûr, il ne peut s'agir d'interdire telle ou telle autre pratique née de la mondialisation des marchés, mais, encore une fois, cela crée des distorsions de concurrence préjudiciables aux entreprises qui jouent le jeu d'une alimentation plus respectueuse des produits agricoles. L'identification des matières premières, la communication sur les composantes de tel ou tel autre produit, doivent donc devenir des obligations pour tous.

Sur cette question de l'indication de la provenance des produits, Aliments du Québec a développé, depuis quelques années, un programme identifiant les produits du Québec. La dynamique doit être précisée et renforcée pour offrir aux consommateurs une garantie des plus crédibles. Couplés à des campagnes de promotion prônant la préférence pour les produits régionaux, ces programmes peuvent contribuer fortement à revaloriser les produits des régions du Québec.

Les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- j) La reconnaissance d'Aliments du Québec comme organisation provinciale chargée de la promotion des produits québécois et le renforcement de ses moyens pour qu'elle puisse remplir l'intégralité de son mandat. À cet égard, un programme conjoint avec le gouvernement serait un outil favorable au déploiement d'Aliments du Québec.

5. L'enjeu de l'accès aux marchés

Les Québécois ont beaucoup évolué dans leur intérêt pour la gastronomie et les produits typés tels que les fromages fins, les boissons artisanales, les viandes naturelles, etc. Cette évolution de la demande a contribué à la création d'un grand nombre de petites entreprises de transformation. Compte tenu de leur taille et de leur atomisation sur un grand territoire, l'accès aux marchés reste cependant une difficulté majeure pour la plupart d'entre elles.

Si les mécanismes de mise en marché collective s'avèrent efficaces pour les produits de masse, ils n'ont pas encore démontré qu'ils peuvent avoir la même efficacité avec une offre de produits plus différenciés. Tout juste pouvons-nous relever que les mécanismes actuels sont d'autant plus efficaces que l'offre est unique, homogène, importante. Là où il y a lieu de prendre en compte une variété de produits, élaborés en plus petites séries, les réflexes des acteurs du marché ne peuvent être identiques.

Devant la concentration des acteurs de la distribution alimentaire de détail, les PME ont de plus en plus de difficultés à présenter leurs produits aux consommateurs. Exclure bon nombre des produits différenciés de ces lieux de vente tend à les confiner à quelques outils de mise en marchés marginaux, voués aux seuls circuits courts. Il y a donc nécessairement à travailler pour que les produits qui portent des couleurs régionales puissent être distribués dans le plus grand nombre d'épiceries.

Trois champs nous semblent devoir être privilégiés :

5.1 Encourager l'achat des produits québécois

5.1.1 En favorisant l'achat local

Favoriser la préférence des entreprises « nationales » semble être devenu une pratique assez courante dans le monde industriel. Pensons aux décisions récentes relatives aux trains, aux avions, etc. Alors, pourquoi ne pourrait-on pas aussi mettre de l'avant de telles pratiques dans le secteur alimentaire ? À ce titre, le gouvernement doit montrer l'exemple. Les politiques d'achat des institutions publiques doivent être revues de manière à trouver un équilibre entre les besoins d'une bonne alimentation répondant aux impératifs de santé publique et des exigences de gestion légitimes.

Le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI) est très préoccupé par ses coûts de revient. Il faut pouvoir aider ces institutions à mettre au point des recettes qui sont comparables en coût de revient mais supérieure en qualité nutritive et, de surcroît, qui maximisent l'utilisation de produits régionaux. Cette aide peut en particulier viser à organiser la mise en marché de ces produits.

Par exemple, depuis des années, la TACA multiplie les activités qui mettent l'accent sur les produits de la Chaudière-Appalaches. Elle a ainsi développé des services qu'elle propose aux organisations régionales pour la tenue de leurs événements. Aujourd'hui, ce sont les organisations elles-mêmes qui interpellent la TACA pour l'organisation de cocktails ou autres réceptions faisant la part belle aux entreprises et aux produits de la région afin de les faire connaître aux convives. De nouveaux débouchés pour les entreprises découlent de ces activités.

En conséquence, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- | |
|---|
| k) Que soient développées des campagnes « Achat Québec » auprès des consommateurs et HRI en leur montrant les conséquences sur l'économie québécoise. |
|---|

- | |
|---|
| 1) Que soient imposés des niveaux minimum d'achat de produits régionaux dans le réseau des institutions gouvernementales. |
|---|

5.1.2 En facilitant l'accès des produits régionaux à la grande distribution

Au-delà de la mise en marché en circuit court, l'accès aux épiceries revêt un caractère fondamental en raison de la part formidable de ces acteurs dans le commerce alimentaire de détail. Or, les conditions d'accès n'ont jamais été aussi complexe. Référencement, échange électronique de données, livraison à des plateformes régionales, etc. les contraintes imposées aux PME sont de plus en plus lourdes.

Lors du Forum des décideurs tenu en 1998, les acteurs régionaux et provinciaux s'étaient entendus sur un objectif commun qui était d'augmenter de 10 %, d'ici 2005 la part des produits du Québec dans les ventes alimentaires. Qu'est devenu un tel objectif ? Sur quels critères les mesures sont-elles réalisées ? Nous ne sommes pas sûrs que le résultat ait été atteint. Pour que cette volonté soit vraiment porteuse d'avenir, les conditions d'accès aux tablettes des épiceries devront être largement améliorées.

Sur ce champ du commerce alimentaire de détail, la TACA a engagé dans les derniers mois un chantier important en lien avec les épiceries. L'objectif est de valoriser les propriétaires, gérants et directeurs de supermarchés qui ont à cœur d'accorder une place réelle aux produits de leur environnement proche. Avec ce chantier, nous voulons renforcer une dynamique par la valorisation des bonnes pratiques et améliorer les prestations des épiceries par un appui personnalisé. Le travail ne manque pas à ce sujet, mais la volonté est là.

C'est pourquoi les élus de la TACA souhaitent que la préservation du marché domestique et l'entrée dans les grandes chaînes d'alimentation soient facilitées pour les produits des régions. Plusieurs moyens peuvent y contribuer. En particulier, en faisant en sorte d'accentuer la pression des consommateurs sur les chaînes d'alimentation par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation à la préférence régionale.

5.2 Favoriser le développement des marchés publics

Face à la concentration de la distribution alimentaire, les circuits courts de mise en marché sont une alternative de premier choix pour les très petites entreprises (TPE) et PME. Marchés publics et autres organisations collectives doivent être facilités car les circuits courts sont un bon moyen de favoriser la diminution des coûts de mise en marché tout en maximisant le bénéfice aux producteurs et/ou transformateurs. Dans cette approche, le consommateur et le producteur sont favorisés.

Le développement actuel des marchés publics s'inscrit dans cette demande des consommateurs de connaître l'origine des produits. Au-delà du produit, ils permettent aussi de connaître le producteur ou l'élaborateur du produit. Des relations de confiance peuvent alors s'installer. De plus, en ces temps d'inquiétudes sur la santé de la planète, la consommation de produits régionaux est un bon moyen de réduire les gaz à effet de serre (GES) par la diminution des dépenses énergétiques de transport qu'elle induit pour les produits voyageant à travers le monde.

Cependant, malgré l'engouement dont ils font l'objet, les marchés publics vivent une situation difficile en raison d'une double tutelle entre le MAPAQ et la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) qui limite leur développement. L'exemple des difficultés rencontrées en 2006 par le Marché des saveurs à Montréal en est une parfaite illustration. Des améliorations doivent être apportées à la définition des

marchés publics, à leur statut. Nous pensons aussi qu'il est essentiel que l'on crée de nouveaux modèles de gestion des marchés publics, en facilitant le regroupement d'entreprises favorisant les contacts avec les consommateurs. Dans le même ordre d'idée, les régions doivent pouvoir développer des réseaux de points de vente, selon des modèles pluriels, en mesure de valoriser les produits régionaux.

La mise en marché par partenariat entre consommateurs et producteurs, sur le modèle développé par Équiterre, nous apparaît aussi une solution avantageuse qui diminue la spéculation et la variation des prix.

Enfin, des monopoles doivent être re-questionnés. Nous pensons en particulier à la société des alcools du Québec (SAQ) qui n'a pas, à ce jour, favorisé le développement du marché des produits alcoolisés du Québec.

Les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

m) Que le développement des outils de mise en marché en circuit court soit favorisé, en particulier en assouplissant la législation sur les marchés publics et en encourageant les formules nouvelles de mise en marché.

n) Que la Loi sur la mise en marché des alcools artisanaux fasse l'objet d'une révision afin de jouer un véritable rôle dans le développement de ces produits.

6. Renforcer la concertation de la filière régionale

Alors que l'économie au plan international donne aux entreprises trans-nationales un avantage concurrentiel difficile à contrer et que l'influence politique des gouvernements nationaux s'en trouve amoindrie, la mobilisation régionale se présente comme une possibilité de rééquilibrage des forces en présence. L'augmentation de la concurrence oblige producteurs et transformateurs à resserrer leurs liens d'affaires avec les autres maillons de la filière afin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits par le développement d'une offre plus spécifique.

Le regroupement des forces de développement autour d'un projet régional, par les maillages, les partenariats, les ententes de collaboration entre divers organismes favorisent l'émergence de nouvelles initiatives et stimulent la dynamique économique. Les organismes régionaux de concertation ont un rôle stratégique à jouer dans cette mobilisation. Au plan agroalimentaire, des Tables de concertation agroalimentaires sont actives dans les différentes régions du Québec. Elles ont démontré leur utilité et permis des acquis significatifs. Pour ce qui est de mobiliser les forces régionales, elles sont bien positionnées pour favoriser une réponse rapide aux évolutions des tendances et des demandes du marché par la création de liens d'affaires entre les maillons de la chaîne agroalimentaire. Elles ont cependant besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien leur mission.

Faire vivre la concertation de l'ensemble d'une filière requiert énergies et durée. Les tables régionales de concertation agroalimentaire ne disposent que rarement des deux « carburants », enfermées trop souvent qu'elles sont dans des contraintes de gestion à court terme qui viennent sans cesse limiter les résultats. Elles devraient donc toutes pouvoir bénéficier d'ententes de développement à moyen terme, ententes autour desquelles un plan de financement viendrait conforter les équipes de travail et les chantiers engagés.

En conséquence, les élus de la TACA souhaitent que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande :

- | |
|--|
| <p>o) Que les Tables régionales de concertation agroalimentaire soient reconnues comme des acteurs incontournables du développement agroalimentaire régional, et, à ce titre, confortées dans leurs mandats et leurs ressources.</p> |
|--|

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des recommandations

Au titre de la conscientisation des citoyens, les élus de la TACA souhaitent :

- a) Que les objectifs de santé publique soient systématiquement pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles.
- b) Que l'État développe des campagnes d'information et de sensibilisation des citoyens aux saines habitudes alimentaires, en particulier auprès des enfants dans les écoles pour leur faire découvrir tout à la fois l'importance d'une bonne alimentation, les plaisirs de la table et les principes de salubrité.

Au titre du développement des entreprises, les élus de la TACA souhaitent :

- c) Que le soutien gouvernemental aux entreprises stimule la diversification de l'agriculture dans l'ensemble des régions du Québec.
- d) Que soient développés des programmes de sensibilisation et de financement de projets de R&D portés par plusieurs entreprises et visant le développement de produits ancrés dans des territoires spécifiques.
- e) La mise en œuvre urgente de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* qui protège les produits se différenciant sur une base territoriale ou de mode d'élaboration. À cet égard, la notion de *termes valorisants* doit être précisée, et de nouveaux moyens financiers et humains affectés pour en permettre l'utilisation par les régions.
- f) Que l'on revalorise certains métiers de l'agriculture et de la transformation alimentaire, et qu'on leur assure une formation de haut niveau.
- g) Le soutien, par l'octroi de subventions, de l'investissement des PME dans les équipements et les nouvelles technologies permettant l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise.
- h) Que l'on facilite le recrutement par les entreprises, en particulier les PME, de ressources humaines qualifiées susceptibles de mettre en œuvre les innovations permettant l'accroissement de la compétitivité. À cet égard, les entrepreneurs doivent pouvoir bénéficier de services professionnels de qualité pour les soutenir dans la gestion de leurs ressources humaines.
- i) Que les exigences au titre de l'innocuité des aliments s'appliquent à tous les produits entrant sur le marché québécois. Les moyens nécessaires à l'inspection et au contrôle doivent être confortés ainsi que les mesures de soutien aux entreprises dans l'application des règles touchant à la sécurité et à la salubrité alimentaire.
- j) La reconnaissance d'Aliments du Québec comme organisation provinciale chargée de la promotion des produits québécois et le renforcement de ses moyens pour qu'elle puisse remplir l'intégralité de son mandat. À cet égard, un programme conjoint avec le gouvernement serait un outil favorable au déploiement d'Aliments du Québec.
- k) Que soient développées des campagnes « Achat Québec » auprès des consommateurs et HRI en leur montrant les conséquences sur l'économie québécoise.

Au titre de l'accès aux marchés, les élus de la TACA souhaitent :

- l) Que soient imposés des niveaux minimum d'achat de produits régionaux dans le réseau des institutions gouvernementales.
- m) Que le développement des outils de mise en marché en circuit court soit favorisé, en particulier en assouplissant la législation sur les marchés publics et en encourageant les formules nouvelles de mise en marché.
- n) Que la Loi sur la mise en marché des alcools artisanaux fasse l'objet d'une révision afin de jouer un véritable rôle dans le développement de ces produits.

Au titre du renforcement de la dynamique de filière dans les régions du Québec, les élus de la TACA souhaitent :

- o) Que les Tables régionales de concertation agroalimentaire soient reconnues comme des acteurs incontournables du développement agroalimentaire régional, et, à ce titre, confortées dans leurs mandats et leurs ressources.

Annexe 2 : Composition du conseil d'administration de la TACA, issu de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2006.

Membres du conseil exécutif

M. Charles Proulx	Président	Collège Transformation
M. Normand Côté	Vice-président	Collège Production agricole
M. Roger Lamontagne	Trésorier	MAPAQ
Mme Mélanie Simard		Collège Organismes socio- économiques de développement
Mme Hélène Prince		Collège des tables locales de concertation
M. Jean Michel Bordron		Directeur TACA

Administrateurs

M. Pascal Androdias		Collège Restauration
M. Sylvain Bergeron		Collège Transformation
M. Jude Bonneau		Collège Distribution alimentaire
M. Jean-Paul Breton		Collège Distribution alimentaire
M. Mario Cantin		Collège Tables locales de concertation
Mme Ghislaine Côté Bélanger		Collège Production agricole
Mme Gaétane Dallaire		Collège Production agricole
M. Louis J. Desjardins		Collège Production agricole
Mme Ginette Houle		Collège Transformation
M. Jean-Guy Leclerc		Collège Formation
M. Philippe Mailloux		Collège Organismes socio- économiques de développement
M. Étienne Pouliot		MAPAQ

Membres invités

M. Claude Girard		La Financière agricole
M. Richard Lehoux		CRÉ Chaudière-Appalaches – MRC Nouvelle Beauce
M. Tom Lemieux		Mouvement Desjardins
M. Romain Martineau		Emploi-Québec
M. Richard Moreau		Association touristique régionale
M. Pierre Schembri		Développement économique Canada
M. Martin Vaillancourt		CRÉ Chaudière-Appalaches